



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 22 00056

Date de dépôt : 07/09/2022

Demandeur : SELARL PHARMACIE DU MOULIN,
représenté par Madame Anne Sophie
ROUSSEAU

Pour : **Modification de la façade de la
pharmacie avec les aménagements intérieurs,**
Adresse du terrain : 7-9 place Vion à
Pommeuse (77515)

ARRÊTÉ URBA 2022/074
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Pommeuse

Le maire,

VU la demande de déclaration préalable déposée le 07/09/2022 par la SELARL PHARMACIE MOULIN, représenté par Anne Sophie ROUSSEAU demeurant 9 place Vion à Pommeuse (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 07/09/2022 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la modification de la façade de la pharmacie avec les aménagements intérieurs ;
- Sur un terrain situé 7-9 place Vion à Pommeuse (77515) ;
- Pour la création de surface créée de 4.3m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à Pommeuse, le 07 octobre 2022

**Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
M. Michel DE LANGLOIS**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.